



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle



## Dossier de presse

Présentation du

# Profil de la politique linguistique éducative du Luxembourg

20 mars 2006

# LE PROFIL DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE ÉDUCATIVE

## **Pourquoi le ministère a-t-il fait élaborer un Profil de la politique linguistique éducative ?**

---

Le Luxembourg est fier de son enseignement des langues et de sa tradition plurilingue. Personne ne conteste qu'apprendre plusieurs langues à l'école constitue un atout formidable pour les élèves issus de notre système scolaire, et que dans notre pays où les langues se côtoient au quotidien, il faut parler et comprendre plusieurs langues pour bien s'intégrer. Il ne peut donc être question de renoncer à cet atout, au contraire, il faut le développer.

Cependant force est de constater que les exigences en langue peuvent constituer pour une part non négligeable d'élèves une barrière insurmontable qui les empêche d'accéder à une qualification professionnelle. Certes, le taux d'échec dans nos écoles ne peut pas s'expliquer par le seul poids que prennent les exigences langagières dans la formation de nos jeunes. Il est cependant légitime de s'interroger sur le poids des langues dans l'orientation et la sélection des élèves.

D'autre part, depuis des décennies, on se plaint des performances médiocres en langues des jeunes issus de l'école luxembourgeoise. Que ce soit lors de l'insertion sur le marché du travail ou dans le contexte des examens d'admission à la fonction publique, les reproches d'une insuffisance des connaissances en langues de nos jeunes, et notamment en français, sont fréquents.

Ces considérations conduisent forcément à la question si notre système d'enseignement, conçu pour une population d'élèves dont la langue maternelle est le luxembourgeois, peut réussir à qualifier une population scolaire dont plus de 40% des enfants ont une langue maternelle qui n'est pas le luxembourgeois.

Face à la double exigence de maintenir et de développer le plurilinguisme dans l'enseignement et de qualifier davantage et mieux les jeunes scolarisés au Luxembourg, une réforme s'impose, annoncée d'ailleurs dans le programme gouvernemental. Pour préparer les réflexions, les débats et le programme d'action qui s'en dégagent, le ministère a souhaité s'associer l'expertise du Conseil de l'Europe, dont la réputation en matière d'analyse de situations linguistiques complexes est établie.

## **Qu'est-ce que le Profil de la politique linguistique ?**

---

La division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe propose aux États membres sa collaboration et son expérience pour analyser et discuter la politique que les différents pays mènent dans le domaine de l'enseignement des langues. Cette procédure d'analyse, qui aboutit à l'élaboration d'un Profil de la politique linguistique éducative, est un processus de réflexion commun

- d'experts internationaux nommés par le Conseil de l'Europe,
- des autorités nationales,
- de la société civile du pays demandeur (cf. liste des personnes et organismes consultés, aux dernières pages du Profil).

L'élaboration du Profil a pour objectif de tracer les évolutions possibles de la politique linguistique éducative dans le pays concerné.

La procédure d'élaboration d'un profil linguistique telle que prévue par le Conseil de l'Europe se décline en trois temps :

1. Un rapport national décrivant la situation linguistique et le système d'enseignement des langues du Luxembourg a été élaboré par Charles Berg et Christiane Weis du Centre d'études sur la situation des jeunes en Europe (CESIJE).
2. Ce rapport a servi de document de base au groupe d'experts du Conseil de l'Europe, qui ont également rencontré, au printemps 2005, différents représentants du monde scolaire et de la société civile pour analyser leurs points de vues sur la situation des langues. Le groupe d'expert a ensuite rédigé un rapport intermédiaire portant sur l'évaluation de la situation linguistique du pays et formulant des recommandations sur l'orientation de notre politique linguistique éducative. Les conclusions du rapport des experts (non public) ont été présentées et discutées lors d'une table ronde le 1<sup>er</sup> décembre 2005 à laquelle ont été invités les interlocuteurs déjà rencontrés par les experts au printemps ainsi que les présidents des Commissions nationales des programmes et membres de différents groupes de travail concernés.
3. À la lumière des conclusions de ce débat et après concertation avec les responsables du ministère, le document définitif, le Profil de la politique linguistique éducative, a été finalisé.

Le Profil est une publication conjointe du Conseil de l'Europe et des autorités luxembourgeoises. Il identifie les caractéristiques et les enjeux majeurs de la situation actuelle de l'enseignement des langues au Luxembourg. Le Profil trace les perspectives d'évolution de la politique linguistique éducative pour répondre aux défis éducatifs, sociétaux et économiques identifiés.

Précisons que le Profil ne constitue pas un plan d'action. Il forme la base pour orienter les concertations que le ministère entamera avec ses partenaires et pour dégager les mesures qui seront prises pour améliorer notre enseignement des langues.

Le Profil de la politique linguistique éducative prend appui sur la politique du Conseil de l'Europe en matière d'enseignement des langues, centrée, elle, sur la valorisation et le développement du plurilinguisme. Le plurilinguisme, tel que défini par le Conseil de l'Europe, est la compétence à utiliser plusieurs langues dans la communication, à des degrés de maîtrise divers, dans des compétences différentes (parler, écrire, lire ...) et pour des emplois divers. Le ministère se rallie entièrement à l'objectif de promouvoir le plurilinguisme, et prend aussi comme référence des instruments qui ont été élaborés par le Conseil de l'Europe (Cadre européen commun de référence, Portfolio européen des langues ...).

L'objectif de la mise en œuvre de la politique linguistique éducative est d'aboutir à une démarche de révision de l'enseignement des langues coordonnée, et en même temps diversifiée. La nécessité d'une telle révision a certes été confirmée depuis longtemps, notamment dans les motions adoptées par la Chambre des députés lors du débat sur l'école d'intégration (2000)<sup>1</sup>, du premier débat sur l'étude PISA (janvier 2003)<sup>2</sup> et du second débat sur l'étude PISA (mars 2005)<sup>3</sup>.

Il va sans dire que cette démarche suppose nécessairement une vision partagée et l'adhésion de tous les partenaires de l'école, et en premier lieu des enseignants.

## **Les principaux objectifs de la révision de l'enseignement des langues**

L'analyse du Profil de la politique linguistique éducative met en évidence tant les forces que les enjeux liés à notre système d'enseignement des langues. Il s'agit maintenant de prendre un ensemble de mesures cohérentes en vue de remédier aux faiblesses constatées. Le débat sur la mise en œuvre du Profil doit rallier tous les partenaires autour des grands objectifs communs suivants :

- réajuster et adapter l'enseignement des langues à la complexité de la situation scolaire au Luxembourg et à l'hétérogénéité croissante de la population d'élèves afin de donner une réelle chance de réussite à chaque élève indépendamment de son milieu linguistique d'origine ;
- rendre le système d'enseignement des langues plus efficace. Il s'agira de préciser les exigences tout en introduisant plus de flexibilité, moyennant une plus grande différenciation et une meilleure prise en compte des potentialités des élèves ;
- concevoir l'enseignement des langues de manière à mieux adapter les compétences langagières aux besoins professionnels et communicatifs réels des élèves ;
- éviter les pertes culturelles en valorisant la diversité linguistique (langues maternelles) présente au Luxembourg.

---

<sup>1</sup> la Chambre des Députés invite le Gouvernement ... à mener une réflexion approfondie sur les méthodes de l'apprentissage des langues dans les différents ordres d'enseignement, en renforçant l'apprentissage des éléments de base des langues (en oral comme en écrit), en élaguant au besoin les programmes, en adaptant les progressions et en prévoyant assez de temps pour la répétition et la différenciation

<sup>2</sup> la Chambre des Députés invite le Gouvernement ... à continuer la réforme de l'enseignement des langues de manière à enseigner à l'enseignement secondaire technique la langue allemande et la langue française comme langue étrangère et à adapter l'enseignement des langues à l'enseignement secondaire technique aux finalités de préparation à la vie professionnelle correspondant à cet ordre d'enseignement

<sup>3</sup> la Chambre des Députés invite le Gouvernement ... à réaliser en sus des mesures prévues par le programme gouvernemental les actions suivantes :

- procéder à une révision des programmes scolaires en vue d'un ciblage sur les besoins et les objectifs des différents types d'enseignement,
- définir dans une démarche coordonnée des socles de compétence pour les différents cycles de l'enseignement primaire et de l'enseignement post-primaire

## **Le Profil de la politique linguistique éducative : constats et pistes de réflexion**

---

*(Les points repris ci-après ne sauront refléter la richesse des constats et recommandations repris dans le Profil. Seule une lecture intégrale du document peut donner une vue d'ensemble de la complexité des analyses et conclusions qui y sont développées).*

**Premier constat: Le Luxembourg présente, par bien des aspects, un exemple de politique linguistique ambitieuse et réussie.** Le plurilinguisme a été et demeure en grande partie un facteur de réussite personnelle et collective. De nombreux élèves acquièrent des compétences remarquables dans plusieurs langues, ce qui prouve l'efficacité du système d'enseignement des langues pour une partie non négligeable de jeunes.

**Deuxième constat: Le système éducatif luxembourgeois a la chance de disposer d'un corps enseignant possédant de très hautes compétences linguistiques,** ce qui représente un avantage évident pour une politique linguistique ambitieuse.

Ces aspects positifs ne doivent pourtant pas masquer une série de faiblesses dont le Profil de la politique linguistique fait état, les principales d'entre elles étant résumées ci-après :

**Troisième constat: Le système éducatif ne tient pas suffisamment compte des capacités individuelles et des réalités linguistiques différentes des enfants.**

Le système d'enseignement des langues actuel repose essentiellement sur le présupposé que les processus d'acquisition des langues sont les mêmes pour tous les élèves, et que dès lors le même type d'enseignement peut être appliqué à tous les élèves au long de leur parcours scolaire. Cette approche aboutit à fixer pour tous les élèves des objectifs langagiers identiques qui, pour un grand nombre d'entre eux, s'avèrent irréalistes. En effet, les difficultés d'apprentissage de l'allemand sont autres pour des enfants dont la langue maternelle est le luxembourgeois et pour des enfants parlant le français, l'italien ou le portugais à la maison. De même, l'acquisition du français ne peut s'opérer de façon identique selon que les enfants sont romanophones ou germanophones.

La mise en œuvre d'une politique linguistique réussie nécessite de toute évidence de repenser l'enseignement des langues en adéquation avec les objectifs suivants :

### **Mieux respecter les rythmes individuels d'acquisition des langues**

Il s'agit de permettre à chaque élève d'atteindre des objectifs communs à tous, mais selon un rythme adapté à sa propre situation linguistique de départ. La différenciation pédagogique doit devenir progressivement le principe fondamental de l'enseignement. Pour ce faire, il importe de mieux identifier les profils d'acquisition des différents élèves, de diagnostiquer avec précision les difficultés individuelles et de laisser à l'élève plus de temps pour les surmonter. Cela suppose que la panoplie des outils à la disposition des enseignants pour diagnostiquer les sources de difficultés et apporter les remédiations nécessaires doit être renforcée.

La recherche d'un meilleur respect des rythmes individuels est déjà ancrée dans le projet d'introduire des cycles d'apprentissage à travers l'ensemble du système scolaire luxembourgeois. Les travaux pour définir des objectifs non pas par année scolaire, mais par cycle de deux années, sont en cours.

### Instaurer un véritable plurilinguisme en reconnaissant que chaque élève peut légitimement présenter un profil linguistique différent

Face à la diversité des origines linguistiques des enfants, les degrés de compétences langagières au-delà d'un socle commun ne peuvent être identiques pour tous les élèves dans les mêmes langues au même moment de leur parcours scolaire.

Il importe dès lors de passer à une logique plurilingue qui permet de distinguer, pour chaque élève, des langues dans lesquelles il possède des compétences avancées et des langues où ses compétences suffisent pour communiquer efficacement. L'école doit reconnaître que chaque élève peut légitimement présenter un profil linguistique différent, sans que cette différence ne soit perçue comme une insuffisance individuelle ou un échec. Cette approche valorise toutes les compétences et, ce faisant, fournit le fondement d'une évaluation résolument positive. L'élève est plus motivé et davantage stimulé à atteindre un niveau de maîtrise plus élevé dans ses langues fortes.

### Valoriser davantage la diversité linguistique et les langues maternelles

Il va de soi qu'au Luxembourg, le plurilinguisme visé par l'école doit intégrer des connaissances en luxembourgeois, en allemand, en français et en anglais. Il est tout aussi évident que les efforts en faveur de l'intégration de tous les élèves, dès leur plus jeune âge, par l'immersion en luxembourgeois doivent être poursuivis. Mais l'enjeu consiste aussi à mieux prendre en compte l'ensemble des potentialités individuelles et les besoins du Luxembourg : le plurilinguisme ne peut donc se limiter aux langues de l'école mais doit tout autant englober et valoriser les compétences langagières des individus dans d'autres langues présentes au Luxembourg.

### **Quatrième constat: Les compétences attendues ne sont pas définies de manière claire.**

---

L'école luxembourgeoise ne dispose pas, à l'heure actuelle, de définition explicite du niveau de compétences langagières attendu des élèves à différents niveaux scolaires. Faut de quoi, le plurilinguisme est souvent interprété comme la maîtrise complète et parfaite de plusieurs langues. Il est certes souhaitable que le plus grand nombre d'élèves y parvienne et aient des compétences proches de celles du locuteur natif. Mais il est illusoire de penser que tous les élèves puissent devenir « équilibrés ».

Il est en revanche parfaitement réaliste d'exiger de chaque élève des compétences bien définies dans les langues enseignées à l'école à condition de:

### Préciser les niveaux de compétences langagières attendues des élèves

Le premier pas vers une réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg consiste à définir clairement le niveau de compétences nécessaire pour les différentes langues de l'école. Un tel socle de compétences en luxembourgeois, allemand, français et anglais doit être élaboré pour chaque étape du parcours scolaire et pour chaque filière d'enseignement et intégrer aussi bien les savoir-faire à l'écrit qu'à l'oral, en compréhension comme en expression.

La définition des objectifs de l'enseignement des langues doit prendre en compte

- les besoins individuels pour la formation des élèves ;
- les besoins pour l'apprentissage des différentes branches ; mais aussi
- les besoins des différentes professions.

La définition des exigences précises à un moment déterminé du cursus ne signifie en rien renoncer à toute ambition de progression, mais permet de rendre l'évaluation des niveaux atteints plus transparente et équitable.

#### Mettre à profit le Cadre européen commun de référence pour les langues

Pour déterminer les socles de compétences dans les différentes langues à différents niveaux scolaires, il faut disposer d'une échelle de niveaux. Une telle échelle est proposée dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), qui identifie 6 niveaux progressifs de compétences (A1, A2, B1, B2, C1, C2) pour trois activités langagières (comprendre, parler, écrire).

Conçu pour définir les objectifs d'apprentissage et pour calibrer les examens et certifications dans les langues étrangères, le CECRL devra être adapté à la situation très particulière de l'école plurilingue luxembourgeoise.

#### **Cinquième constat: L'évaluation des compétences langagières des élèves est essentiellement négative.**

Traditionnellement, l'évaluation de l'élève est « négative », c'est à dire qu'elle repose sur la recherche des erreurs et non sur la valorisation des réussites. Cette pratique, où l'on retranche un maximum de points calculé en fonction du nombre de fautes commises, ne rend pas compte de la réalité des acquis des élèves. Plus grave encore, elle inhibe l'envie d'une expression libre dans les langues apprises et suscite un sentiment d'insécurité envers les langues, ce qui entrave l'engagement personnel de l'élève dans l'apprentissage d'une langue.

Mettre en œuvre une évaluation positive des compétences en langues apparaît dès lors comme un élément-clé d'une politique linguistique éducative réussie. En effet, donner le goût des langues est le meilleur investissement possible en vue de leur apprentissage et de leur maîtrise. Pour ce garantir, l'école luxembourgeoise doit passer à une évaluation positive des aptitudes en langues, qui valorise systématiquement ce que l'individu est capable de réaliser dans la langue concernée.

L'insécurité linguistique est un phénomène assez répandu et palpable dans la société luxembourgeoise. L'école a un rôle important à jouer contre cette insécurité en remplaçant la chasse à la faute telle qu'elle est pratiquée actuellement par une évaluation positive qui vise la motivation des élèves à apprendre et à continuer à apprendre cette langue, y compris la correction orthographique et grammaticale, tout au long de leur vie.

#### **Sixième constat: Il n'existe pas de synergies entre les enseignements des différentes langues d'une part, et les enseignements des langues et les branches non linguistiques d'autre part.**

Les enseignements des différentes langues sont trop cloisonnés. Dans le système actuel, chaque discipline linguistique occupe une place autonome, alors qu'elles pourraient très bien être mises en relation pour mettre à profit une synergie mutuelle, une division du travail dans les apprentissages des langues. On ne trouve pas formulés, par exemple, d'objectifs langagiers communs à toutes les langues enseignées.

Le même cloisonnement peu bénéfique existe entre les enseignements des langues et les enseignements des branches non linguistiques, alors que ces derniers ont de fait une responsabilité importante dans les acquisitions linguistiques des élèves.

Il importe dès lors de décloisonner tant les enseignements des différentes langues que les enseignements des langues et ceux des branches non linguistiques.

Chaque enseignant de langues à l'enseignement post-primaire doit se représenter la langue qu'il enseigne dans sa double dimension d'objet à apprendre et d'outil transversal pour des apprentissages dans d'autres matières. Inversement, les professeurs des matières non linguistiques doivent de leur côté assumer pleinement la composante langagière de leur enseignement. L'enjeu consistera à instaurer la coopération et la coordination pédagogiques entre les différents enseignants (de langue comme des autres branches) et à réfléchir sur les moyens de créer des passerelles entre les langues, et entre les langues et les autres disciplines en vue d'un véritable transfert de connaissances, de compétences et de stratégies d'apprentissage.

**Septième constat: Les outils pédagogiques ne sont pas toujours adaptés à la réalité des classes.**

Les outils pédagogiques et manuels scolaires dont disposent les enseignants ne sont, dans de nombreux cas, pas adaptés à une pratique pédagogique qui doit tenir compte d'une grande diversité de situations et de l'hétérogénéité croissante des classes. Souvent, les manuels prescrits tiennent lieu de programmes et limitent dès lors la richesse des pratiques pédagogiques. Dans la pratique actuelle, les enseignants n'ont guère la possibilité de prendre, quand ils l'estiment nécessaire, des distances par rapport à leurs manuels et de diversifier leur approche didactique, d'enrichir la variété des documents pédagogiques exploités en classe.

Les pistes de réflexion suivantes peuvent apporter des éléments de réponse à cette situation :

Introduire une plus grande flexibilité dans le choix des manuels et ressources didactiques

Doter le corps enseignant et les établissements d'outils ponctuels, mais complémentaires aux manuels en usage, permettrait aux enseignants de prendre, si la situation pédagogique l'exige, des distances par rapport aux manuels figurant au programme. Une telle liberté pédagogique présuppose évidemment que soient définies avec précision les compétences et connaissances que les élèves doivent acquérir pendant leur année scolaire, respectivement au cours du cycle.

Développer les pratiques bilingues dans les enseignements de disciplines non linguistiques

L'utilisation de manuels bilingues dans les disciplines non linguistiques, telle que pratiquée actuellement dans certaines formations de l'enseignement secondaire technique, mérite d'être explorée et étendue.